

GLOSSAIRE

Accroissement biologique net ou pompe à carbone : accroissement d'un réservoir permettant d'absorber et stocker du carbone. Dans le cadre de la SNBC, on utilise ce terme pour qualifier l'accroissement de la forêt. L'accroissement biologique net constitue une partie du puits de carbone.

Adaptation : démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences.

Agriculture biologique : mode de production agricole excluant l'emploi de substances de synthèse, tels que les pesticides, les médicaments ou les engrais de synthèse, d'organismes génétiquement modifiés et la conservation par irradiation.

Agro-écologie : ensemble de pratiques agricoles s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes et visant à une utilisation optimale des possibilités offertes par les agrosystèmes.

Agroforesterie : mode de production agricole associant sur une même parcelle des arbres à des cultures ou des animaux, dans la perspective d'effets bénéfiques réciproques.

Artificialisation des sols : processus de changement de l'usage des sols naturels ou agricoles par des actions d'aménagement vers des sols artificialisés (bâtiments, routes, parkings, jardins, chantiers...). L'artificialisation est notamment due à l'étalement urbain. Elle engendre une perte de ressources naturelles et agricoles, une fragmentation et un cloisonnement des milieux naturels défavorables à de nombreuses espèces et conduisant à la destruction des réseaux d'habitats naturels, et souvent une imperméabilisation des sols.

Atténuation : intervention humaine visant à réduire les sources ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre (GES).

Audit énergétique : procédure systématique visant à acquérir une connaissance adéquate des caractéristiques de consommation énergétique d'un bâtiment ou d'un groupe de bâtiments, d'une activité ou d'une installation industrielle ou commerciale ou de services privés ou publics, à déterminer et quantifier les économies d'énergie qui peuvent être réalisées d'une façon rentable, et à rendre compte des résultats.

Autoconsommation individuelle : fait de consommer sa propre production d'électricité. Cette notion est associée à la celle d'autoproduction, qui est le fait de produire sa propre consommation.

Bioéconomie : englobe l'ensemble des activités liées à la production, à l'utilisation et à la transformation de biomasse, comme source renouvelable d'origine végétale ou animale. Elles sont destinées à répondre de façon durable aux besoins alimentaires et à une partie des besoins matériaux et énergétiques de la société, et à lui fournir des services écosystémiques.

Biocarburant : combustible liquide ou gazeux utilisé pour le transport et produit à partir de la biomasse.

Biomasse : fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que de la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers.

Budget carbone : objectif de court-moyen terme fixé par la stratégie nationale bas-carbone ; il s'agit d'un plafond d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser sur une période de cinq ans (exprimé en MtCO₂eq, en moyenne annuelle).

Carburants liquides : produits dont la combustion en présence d'air permet le fonctionnement des moteurs thermiques à pistons (de type essence ou Diesel) ou à combustion continue (réacteurs d'avion, turbines à gaz). Dans leur immense majorité, les carburants sont des liquides.

Captage et stockage du carbone (CSC) : processus consistant à extraire (piéger ou capter) un courant gazeux relativement pur de dioxyde de carbone (CO₂) des sources d'émission industrielles et

énergétiques, à le conditionner, à le comprimer et à le transporter vers un site de stockage afin de l'isoler de l'atmosphère pendant une longue période de temps.

Chaleur fatale : chaleur générée par un procédé qui n'en constitue pas la finalité première et qui n'est pas nécessairement récupérée.

Changement d'affectation des sols (CAT) : changement en termes de couverture terrestre entre les six catégories GIEC de terre (forêt, prairie, terre cultivable, zones humides, terres de peuplement et autres terres), plus une septième catégorie comprenant des cultures pérennes dont les plantations de cultures (arbustives).

Circuit court : circuit de distribution au cours duquel intervient un minimum d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

Cogénération : production simultanée d'électricité et de chaleur utile.

Compensation des émissions : ensemble des mesures financières ou techniques permettant de contrebalancer, en partie ou en totalité, les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui sont dues à une activité spécifique et n'ont pu être évitées ou limitées.

Composante carbone : part incluse dans les taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques au titre de la fiscalité carbone. Elle a été instaurée à 7€/tCO₂eq en 2014 et représentait 44,6€/tCO₂eq en 2018.

Contribution déterminée au niveau national (CDN) : au cœur de l'Accord de Paris et de la réalisation de ces objectifs de long terme, les CDN présentent les efforts envisagés par chaque pays pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du changement climatique.

Décarbonation complète : suppression de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre.

Décarbonation quasi-complète : réduction maximale des émissions de gaz à effet de serre, les émissions résiduelles, inévitables selon l'état actuel des connaissances, étant dues principalement à l'agriculture, et dans une moindre mesure aux procédés industriels, aux déchets, au transport aérien domestique et aux fuites de gaz (biogaz, hydrogène, gaz fluorés).

Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) : renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Écoconception : conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances.

Économie circulaire : organisation d'activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement.

Effacement électrique : action qui consiste à réduire temporairement la consommation d'électricité d'un site par rapport à sa consommation normale, sur une base volontaire.

Effet de serre : rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, capturés par certains gaz « réfléchissant (CO₂, méthane, vapeur d'eau...), qui réémettent ces rayonnements dans toutes les directions. Une partie des rayonnements vont dans l'espace, une autre partie se retrouve piégée dans les couches basses de l'atmosphère. Par ce mécanisme naturel les couches supérieures de l'atmosphère sont plus froides et celles inférieures plus chaudes. Plus la concentration de gaz à effet de serre est importante dans l'atmosphère plus le mécanisme s'intensifie.

Efficacité énergétique : amélioration des procédés, technologies et produits pour réduire leur consommation énergétique et augmenter leur rendement. Il s'agit d'atteindre au moins le même résultat en consommant moins d'énergie.

Émissions fugitives : émissions résultant de fuites de gaz, notamment les fuites de gaz frigorigènes fluorés dans les systèmes de réfrigération et de climatisation et les fuites de canalisations de transport et distribution de gaz naturel.

Émissions incompressibles / résiduelles : émissions de gaz à effet de serre considérées inévitables selon l'état actuel des connaissances. Dans la SNBC et son scénario de référence, l'analogie peut être faite entre émissions résiduelles et émissions incompressibles à l'horizon 2050. En effet, à cet horizon, les puits de carbone anthropiques permettront d'équilibrer, sans marge, les émissions aujourd'hui considérées comme non réductibles, impliquant la suppression de toutes les autres émissions qui peuvent l'être.

Émissions territoriales : émissions émises sur un territoire donné (dans le cas présent, la France).

Empreinte carbone (ou émissions de la consommation) : émissions directes de la population française et émissions indirectes, liées à la production et au transport des biens et services qu'elle consomme, que ceux-ci soient produits en France ou à l'étranger.

Énergie finale : énergie directement consommable (électricité, carburant...) après transformation des ressources naturelles et pertes induites.

Énergie primaire : énergie présente dans les ressources naturelles (charbon, pétrole brut, gaz naturel, uranium, sources renouvelables, etc..) avant toute transformation.

Energivore : Qui consomme beaucoup d'énergie (véhicules, logement, équipement de chauffage...)

Équivalent CO₂ (noté CO₂eq): unité permettant de comparer l'intégrale temporelle du forçage radiatif d'un gaz à effet de serre au dioxyde de carbone.

Externalité : résulte d'une activité humaine, lorsque le responsable de l'activité en question ne tient pas totalement compte des effets de celle-ci sur les possibilités de production et de consommation d'autrui et qu'il n'existe aucune forme de compensation pour ces effets. Lorsque les effets sont négatifs, on parle de coûts externes, et lorsqu'ils sont positifs, d'avantages externes.

Facteur 4 : objectif de réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990.

Fermentation entérique : processus de décomposition par des micros bactéries de cellules, non digérables par un mono gastrique, qui émet du méthane. Durant leur digestion les vaches émettent ainsi du méthane. Ce sont principalement les éructations buccales (95%) qui sont responsables de l'échappement de ce gaz (et non les flatulences 5%).

Fertilisation azotée : utilisation d'engrais contenant de l'azote en agriculture, en jardinage ou en sylviculture. Optimiser la fertilisation azotée en injectant uniquement la quantité nécessaire d'azote pour le développement des plantes permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par le rejet du surplus d'azote des sols sans diminuer le rendement des cultures.

Fiscalité carbone : La fiscalité carbone est généralement mise en place via une taxe ajoutée au prix de vente de produits ou de services en fonction de la quantité de gaz à effet de serre (GES) qu'ils contiennent (émis lors de leur production et/ou de leur utilisation) : en pratique, c'est souvent la consommation d'énergies fossiles qui sert d'assiette à cette fiscalité. La France a mis en place une fiscalité carbone en 2014 en intégrant dans les taxes intérieures sur les consommations des produits énergétiques une composante carbone. Les recettes générées permettent de contribuer au financement de la transition énergétique, d'encourager l'amélioration de l'efficacité énergétique et la bascule vers des énergies plus vertes à faible contenu carbone.

Fuites de carbone : transfert des émissions de gaz à effet de serre par une entreprise au travers de délocalisations dans un pays dont la réglementation environnementale est moins stricte.

Géothermie : exploitation de la chaleur contenue dans la Terre.

Gaz à effet de serre : gaz naturellement présents dans l'atmosphère (dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), vapeur d'eau...), qui captent et réfléchissent les rayons infrarouges émis par la Terre. De ce fait, ils participent à l'équilibre de la température de l'atmosphère en réchauffant les couches

inférieures de celles-ci. Mais plus ils sont présents, plus le nombre de rayonnement réfléchis s'intensifie, plus la température des couches basses de l'atmosphère augmente.

Hydrogène décarboné : l'hydrogène est un gaz considéré comme un « vecteur énergétique » car il offre la possibilité après avoir été produit, d'être stocké, transporté et utilisé. L'énergie contenue dans l'hydrogène peut être récupérée de deux manières : en le brûlant ou par une pile à combustible. L'hydrogène peut être produit par électrolyse de l'eau, à partir d'électricité décarbonée ou renouvelable. On le dit alors « décarboné » car ni sa production ni son utilisation n'émettent de CO₂.

Intensité carbone : quantité de dioxyde de carbone (CO₂) émis par unité d'une autre variable telle que le produit intérieur brut (PIB), l'énergie fournie utilisée ou les transports.

Légumineuses : plantes dont les fruits sont contenus dans des gousses. Les légumineuses représentent, en agriculture, un intérêt écologique et économique. Les légumineuses sont particulièrement riches en protéines (teneur de 20 à 40 % sur graines sèches, selon les espèces), en fibres et en micro-nutriments. Les légumineuses peuvent être utilisées dans l'alimentation animale et humaine en substitut partiel des protéines animales. Elles fertilisent naturellement le sol.

Mécanisme pour un développement propre : mécanisme défini par le protocole de Kyoto, qui se matérialise par la réalisation de projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, que ce soit par une diminution d'émissions existantes ou par la séquestration de gaz à effet de serre.

Mécanisme de marché de quotas carbone : Les systèmes d'échange de quotas permettent de contrôler directement la quantité de gaz à effet de serre émise. Ces émissions sont définies par la quantité de quotas d'émissions déterminée par l'autorité publique puis distribuées (gratuitement ou par enchères) aux installations couvertes. Ces installations doivent, sur une période donnée dite de conformité, restituer à l'autorité publique la même quantité de quotas d'émissions, ou d'actifs carbone autorisés, que d'émissions réelles. Les installations peuvent acheter ou vendre des actifs sur le marché. L'Union européenne a mis en place depuis 2005 un marché du carbone pour mesurer, contrôler et réduire les émissions de son industrie, de ses producteurs d'électricité et du secteur de l'aviation (depuis 2012).

Méthanisation : procédé de transformation de déchets et de matières organiques par fermentation en biogaz – constitué principalement de méthane et de dioxyde de carbone. La décomposition n'est pas complète et laisse le « digestat » devenu déchet ou sous-produit, très riche en azote, qui peut être valorisé en amendement.

Neutralité carbone : équilibre, sur le territoire national, entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre, tel que mentionné à l'article 4 de l'accord de Paris ratifié le 5 octobre 2016. La comptabilisation de ces émissions et absorptions est réalisée selon les mêmes modalités que celles applicables aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre notifiés à la Commission européenne et dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, sans tenir compte des crédits internationaux de compensation carbone. Les absorptions anthropiques sont les quantités de gaz à effet de serre absorbées par les écosystèmes anthropiques, c'est-à-dire les milieux naturels gérés par l'homme (forêt, prairies, sols agricoles, zones humides, etc.) et certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone). La neutralité carbone correspond à un facteur d'émissions d'au moins 6.

Orpillage illégal en forêt : exploitation artisanale d'alluvions aurifères visant à extraire des particules d'or faite en forêt dans l'illégalité.

Paquet « Fit for 55 » : 12 propositions législatives de la Commission européenne, annoncées le 14 juillet 2021. Ce paquet législatif s'inscrit dans l'instauration du « Pacte vert européen ». Avec des objectifs ambitieux, la Commission réitère sa volonté d'accélérer la lutte contre le réchauffement climatique. Parmi ses engagements forts se distinguent notamment la volonté d'interdire la vente de véhicules thermique en 2035, l'instauration d'un « Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières » et l'objectif de 40% d'énergie renouvelable produite d'ici à 2030 (contre 32% initialement).

Passoire énergétique : terme qualifiant les logements énergivores du fait de leur mauvaise isolation et/ou efficacité énergétique.

Pompe à chaleur : système thermodynamique qui permet de prélever de la chaleur d'un milieu donné à bas niveau de température, pour la transférer vers un autre milieu à un niveau de température plus élevé.

Potentiel de réchauffement global : indice du forçage radiatif faisant suite à l'émission d'une unité de masse d'une substance donnée, intégré pour un horizon temporel donné, par rapport à celui de la substance de référence, le dioxyde de carbone (CO₂). Il représente donc l'effet combiné des temps de séjour différents de ces substances dans l'atmosphère et de leur pouvoir de forçage radiatif.

Power-to-gas : transformation d'une quantité d'électricité sous forme d'hydrogène par le procédé d'électrolyse, qui est ensuite transformé en méthane de synthèse suite à la recombinaison de l'hydrogène avec du CO₂.

Précarité énergétique : situation dans laquelle un ménage est en incapacité de garantir un certain niveau de consommation de services énergétiques locaux (chauffage en particulier) ou fait face à des dépenses disproportionnées pour répondre à ses besoins

Produit bois : Un produit bois stocke du carbone pendant toute sa durée de vie. Plus elle est longue, plus le carbone retourne tard dans l'atmosphère. La durée de demi-vie est variable selon les produits et plus élevée pour le bois d'œuvre (50 à 30 ans) et les panneaux particules (25 ans) que pour le papier carton (7 ans). Elle est négligeable pour la filière bois énergie.

Propulsion vélique : historiquement cette force aérodynamique caractérise la pression exercée par le vent sur une voile pour faire avancer un navire. Cette force mécanique à vocation aujourd'hui à prendre une autre dimension pour diminuer l'empreinte carbone du transport maritime via des nouvelles technologies de la voile à grande échelle.

Puits de carbone : écosystème naturel ou procédé artificiel permettant de capter et de stocker une quantité significative de dioxyde de carbone (CO₂), de manière à en limiter la concentration dans l'atmosphère. Le puits de carbone du secteur forestier comprend l'écosystème forestier et les produits bois.

Quota d'émission de gaz à effet de serre : unité de compte permettant l'émission d'une quantité donnée de gaz à effet de serre dans le cadre d'un système de plafonnement des émissions comme le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne.

Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) : label délivré par un organisme spécialisé afin de garantir la qualité du travail d'un artisan ou d'une entreprise du secteur du bâtiment lors de la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique d'un logement.

Refus de tri : part du flux de déchets qui est retirée du cycle de traitement car n'étant pas conforme au cahier des charges du centre de tri.

Report modal : report du trafic de passagers ou de fret d'un mode de transport, généralement le mode routier, vers un autre mode plus respectueux de l'environnement.

Réseau de chaleur : installation commune à plusieurs utilisateurs ou logements distribuant la chaleur provenant d'une ou plusieurs unités de production chaleur.

Résilience : capacité de résistance d'un système socio-écologique face à une perturbation ou un événement dangereux, permettant à celui-ci d'y répondre ou de se réorganiser de façon à conserver sa fonction essentielle, son identité et sa structure, tout en gardant ses facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation.

Responsabilité Élargie des Producteurs : principe posé au niveau européen par la directive 75/442/CEE du 15 juillet 1975 : « Conformément au principe du « pollueur-payeur », le coût de l'élimination des déchets [...] doit être supporté par le détenteur qui remet des déchets à un ramasseur ou à une entreprise [...], les détenteurs antérieurs ou le producteur du produit générateur de déchets. » L'article L. 541-10 du Code de l'environnement précise les responsabilités des acteurs dans le cadre d'une filière REP.

Signal prix : modification volontaire d'un prix sur un marché par une autorité Etatique pour changer un comportement dans l'économie. Par exemple, les écotaxes sont un des moyens de redresser un prix

vers un prix intégrant dans la vente d'un bien ou d'un service la réparation des coûts environnementaux directs et parfois indirects générés par sa production, son transport et son élimination ou recyclage.

Scope : périmètre de prise en compte des émissions de gaz à effet de serre lors d'un inventaire ou d'un bilan. Le scope 1 correspond aux émissions de gaz à effet de serre (GES) directes générées par l'activité d'une organisation ou d'un territoire. Le scope 2 prend en compte les émissions de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée et consommée par l'organisation ou le territoire pour ses activités. Le scope 3 correspond à toutes les autres émissions indirectes (autres que les émissions indirectes associées à l'énergie du scope 2), qui sont une conséquence des activités de l'organisation ou du territoire mais qui proviennent de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités ou situées sur d'autres territoires (par exemple, les émissions de la production de produits ou services achetés, les émissions du transport et traitement des déchets, les émissions du transport de marchandises amont, etc.).

Séquestration carbone : piégeage (c'est-à-dire l'incorporation d'une substance potentiellement nocive dans un réservoir) de substances contenant du carbone, en particulier le dioxyde de carbone (CO₂), dans des réservoirs terrestres ou marins. Le piégeage peut être biologique, lorsqu'il contribue à l'élimination directe du CO₂ présent dans l'atmosphère par l'intermédiaire de changements d'affectation des terres (CAT), du boisement, du reboisement, de la restauration du couvert végétal, du stockage du carbone dans les décharges et de pratiques agricoles favorisant l'augmentation de la teneur en carbone des sols (gestion des terres cultivées, gestion des pâturages). Dans certaines publications scientifiques, on emploie le terme piégeage (du carbone) par référence au captage et stockage du dioxyde de carbone (CSC).

Sobriété énergétique : réduction de la consommation d'énergie par des changements d'ordre comportemental.

Substitution matériau ou énergie: la substitution correspond à l'utilisation de biomasse à la place d'autres produits d'origine fossile permettant ainsi de réduire des émissions gaz à effet de serre. Au niveau de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre par secteurs, les leviers de substitution se reflètent par une diminution des émissions dans les autres secteurs, que sont le secteur de l'industrie (ciment, acier, aluminium, plastique) pour la substitution matériau, et les secteurs de la production d'énergie et du résidentiel tertiaire pour la substitution à des énergies fossiles.

Tarification du carbone : outils économique incitant à une réduction des émissions de CO₂. Elle regroupe les taxes intérieures de consommation sur les produits fossiles et le système européen d'échange de quotas d'émissions, tous deux exprimé en euros par tonne émise de CO₂

UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) : secteur entrant dans l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) qui regroupe les émissions et l'absorption des GES découlant des activités humaines directement liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres (CAT) et à la foresterie, hormis les émissions agricoles. Voir aussi Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT).

Valeur tutélaire du carbone : valeur de référence définie au niveau national. Elle est utilisée notamment pour l'évaluation socio-économique des choix d'investissements publics. Elle a également vocation à servir de référence dans la détermination de politiques publiques comme la tarification explicite du carbone, et l'établissement de normes visant à orienter les investissements privés et à modifier les comportements.

Valorisation énergétique : utilisation et transformation des déchets afin de récupérer leur potentiel énergétique. Cela peut se faire par incinération pour la production de chaleur ou d'électricité ou par méthanisation des matières organiques.

Valorisation matière : récupération d'une partie d'un déchet, que ce soit pour la réutilisation, le détournement de son utilité première ou le recyclage.

Zones non interconnectées : zones ou territoires non raccordés au réseau électrique métropolitain continental. Sont incluses les DROM et la Corse, et les îles du Ponant (Sein, Yeu, Ouessant).